L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 19 DECEMBRE 1861.

G. F. WEISSE, F. LINET. E. DUFOUR, S. HARBY. EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 19 DECEMBRE.

☞ A la seconde page de cette feuille, nos lecteurs trouveront les annonces de ventes par le shérif, le marshal, les encanteurs, ainsi que celles des amusements.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Fr. Fernandez, 114, coin St-Louis et Chartres—Ouvrages classiques et d'agriculture, de médecine, Romans, etc. ardoises.

Par H. Samory, 45 à 47, Vieille Levée—Vêtements, chaussures, chemises, marchandises sèches.

L'affaire Slidell et Mason.

La nouvelle de l'arrestation de MM. Slidell, Mason, Eustis et McFarland, à bord du steamer anglais *Trent*, a produit en Angleterre une explosion d'indignation. Des meetings populaires ont dénoncé l'outrage fait au pavillon anglais, les principaux journaux se sont prononcés avec énergie pour demander une réparation et, s'il faut en croire les nouvelles apportées par des passagers venus du Nord, le gouvernement anglais aurait ressenti l'insulte faite à la marine britannique à un tel degré qu'il aurait envoyé un messager spécial à Lord Lyons pour lui enjoindre de demander, non seulement des excuses, mais encore le renvoi immédiat à leur destination, à bord d'un steamer anglais, des passagers arrêtés sur le *Trent*.

Il nous paraît certain que des instructions spéciales auront dû être adressées au ministre anglais à Washington, mais il est douteux que la nature de ces instructions ait été rendue publique. Nous ne devons considérer, quant à présent, ce qui a été publié à ce sujet que comme une rumeur assez vraisemblable, et qui pourra se trouver vérifiée si Lord Lyons demande ses passeports, comme il en aurait reçu l'ordre en cas de refus du gouvernement fédéral d'obtempérer aux demandes de la Grande Bretagne. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est l'expression du sentiment anglais telle qu'elle s'est produite par la voie des journaux ou par celle des réunions publiques.

Il était évident, pour nous, abstraction faite de tous les textes sur le droit des gens et de tous les précédents historiques, que l'invasion à main armée d'un steamer de la malle anglaise et l'enlèvement par la force de passagers qui se croyaient protégés par le pavillon britannique, seraient considérés par le peuple anglais comme une insulte et une insulte sanglante. L'Angleterre n'a pas oublié que, depuis la guerre de 1812, elle a eu à supporter de la part du gouvernement des Etats Unis bien des prétentions arrogantes poussées quelquefois jusqu'à l'insolence. Dans la question des frontières de l'Oregon, et récemment encore à propos de l'île San Juan, dans les affaires de l'Amérique centrale et dans maintes autres circonstances, l'orgueil anglais a dû s'humilier pour éviter une rupture ouverte. Mais lorsqu'enhardie par ces concessions l'ancienne ennemie de l'Angleterre, oubliant que celle ci n'a plus les mêmes raisons pour craindre une guerre, pousse l'audace jusqu'à porter la main sur l'étendard de St Georges et le traiter sans plus de respect qu'elle ferait d'un chiffon, le vieux lion britannique secoue sa crinière et pousse un rugissement de colère.

Tant qu'il ne s'est agi que des terres désertes de l'Oregon, des domaines du roi de Mosquito ou des îles de la baie, John Bull a pu reculer devant les conséquences d'une guerre avec la nation qui lui fournissait son coton. Mais aujourd'hui que les yankees ne sont plus les dispensateurs de ce précieux produit et qu'il s'agit de venger un soufflet à l'honneur national, John Bull sent toutes ses vieilles rancunes se ranimer et ce ne sont ni les arguties des légistes, ni les finesses des diplomates qui pourront l'apaiser. Le yankee lui a jeté son gant à la face, le gant est ramassé et la lice est ouverte. Il faudra que le yankee fasse amende honorable ou qu'il se batte.

Pour le peuple anglais la réparation à demander est affaire de sentiment et d'honneur national, et le cabinet devra céder à la pression de l'opinion publique si aucune considération politique importante ne vient entraver son action. L'Angleterre a d'autant plus besoin de [illegible] qu'elle vient de recevoir que, depuis l'avènement de Napoléon III, elle a vu son prestige en Europe pâlir devant l'éclat du nouvel empire. Dans la guerre de Crimée elle n'a eu que le second rôle, et la guerre d'Italie s'est faite sans sa participation. Toute l'Europe a, donc, en ce moment les yeux fixés sur elle, et si elle hésite ou faiblit, elle se perd moralement. Les paniques réitérées qu'ont occasionnées chez les bourgeois de Londres les craintes d'une guerre avec la France ont souvent prêté à rire aux dépens du peuple anglais, et s'il acceptait, sans demander satisfaction pleine et entière, une insulte émanant d'une puissance amoindrie, comme l'est en ce moment la république des Etats-Unis, il descendrait au rang des nations de troisième ordre et serait un objet de risée pour toute l'Europe.

La seule chose qui pourrait arrêter le cabinet anglais serait la crainte d'une alliance entre les Etats-Unis et la France, mais une crainte semblable serait chimérique dans les circonstances actuelles, parce que la France a trop d'intérêts à ménager au Sud pour s'allier avec son ennemi, et elle ne sacrifierait pas ces intérêts pour le plaisir même d'humilier la Grande Bretagne.

Si M. Seward était un homme d'Etat d'une plus haute portée nous pourrions croire qu'en prévision d'une guerre avec l'Angleterre, il a résolu de reconnaître le Sud pour s'assurer sa neutralité et qu'il a conclu avec Napoléon quelque pacte secret, ayant pour objet de porter un coup fatal à la puissance politique et manufacturière de l'Angleterre, mais les petits agitateurs de Washington sont trop absorbés par leurs querelles de ménage pour avoir des conceptions aussi vastes.

La France restera neutre entre l'Angleterre et les Etats Unis, et le seul rôle qu'elle pourrait jouer dans cette querelle serait celui de médiatrice. Nous ne serions pas étonné de voir Napoléon offrir, peut-être avec le concours de la Russie et de quelque autre puissance, un arbitrage pour régler le différend. Le refus de l'une ou de l'autre des parties d'accepter cette offre de médiation amènerait des complications qu'il est difficile de prévoir, mais l'arbitrage donnerait occasion aux puissances européennes de s'immiscer dans les affaires américaines et de s'interposer, peut être aussi, comme médiateurs entre le Nord et le Sud.

Ce ne sont là que des conjectures. Dans quelques jours nous pourrons donner des extraits de la presse anglaise, et nous ne serons pas longtemps à savoir ce qu'aura fait Lord Lyons à Washington.

On ne doit pas oublier que la demande de passeports et le départ d'un ambassadeur n'emportent pas, dans tous les cas, une déclaration de guerre. Cela constitue seulement une rupture des relations diplomatiques, qui continue jusqu'à ce que la réparation demandée ait été accordée. Si un délai est fixé pour cette réparation, l'état de guerre commence à l'expiration du délai.

P. S.—Les nouvelles que nous donnons plus bas ne laissent plus aucun doute sur le parti pris par l'Angleterre.

Nouvelles d'Angleterre.

PROCLAMATION DE LA REINE.

Nous empruntons les nouvelles qui suivent au *Picayune*, qui les a publiées hier soir dans une seconde édition. Ces dépêches lui ont été adressées par son correspondant spécial en Virginie.

Norfolk, 18 décembre.—La reine Victoria a réuni un conseil privé à Windsor le 30 novembre, tous les ministres y assistaient. On a décidé à l'unanimité que l'acte du *San Jacinto* était une violation claire du droit des gens, et qu'il fallait en demander réparation.

Les ministres s'étaient assemblés précédemment chez lord Palmerston et avaient discuté complètement la question. Des dépêches ont été envoyées à Southampton le soir même.

Le *London Times* dit que les instructions de lord Lyons sont conçues dans le langage le plus ferme. Il présume que les Fédéraux ne céderont pas et qu'il faut se préparer à la guerre.

Le [illegible] appuie unanimement le [illegible].

Le *Post* dit que l'acte est une violation [illegible] du droit des gens, et une insulte directe [illegible] à la Grande Bretagne. Il qua[illegible] Fédéraux de désespérée, [illegible] pas que les Etats-Unis soient [illegible] guerre avec l'Angleterre. La [illegible] dans les eaux américaines, por[illegible] mille canons, peut balayer de la mer tous les *San Jacinto*, bloquer les ports du Nord et mettre fin à la guerre actuelle.

Le *Post* annonce que l'on prépare d'immenses expéditions de canons, de carabines et de troupes pour le Canada. Dans son dernier numéro il dit que la demande que fera lord Lyons sera courte et péremptoire, et que si on n'y obtempère pas, les relations diplomatiques seront immédiatement suspendues.

L'opinion du général Scott que la saisie des passagers du *Trent* a été une déclaration délibérée de guerre a grandement enflammé le peuple anglais.

Des volontaires pour la marine se présentent pour protéger l'honneur du pavillon anglais. Le peuple déclare que toutes les personnes qui sont à bord d'un navire anglais ou sous un pavillon anglais doivent être protégées comme si elles étaient sur le territoire de la Grande-Bretagne.

L'article cité du *Times* dit que la Grande Bretagne commencera par briser le blocus des ports du Sud pour affranchir l'industrie et mettre un terme à la famine du coton. Elle ouvrira des relations commerciales avec les Etats Confédérés qui ne désirent pas de meilleurs clients.

Les consolidés ont baissé de deux pour cent, les actions de cinq.

Le *Times* ne voit aucune raison pour s'alarmer. L'Angleterre n'a jamais été mieux préparée à la guerre.

Le conseil privé a prohibé l'exportation de la poudre, du salpêtre, du nitrate de soude et du soufre.

La proclamation de la Reine, relative à la saisie des envoyés, a causé une immense sensation.

La France a eu des communications avec l'Angleterre et une politique mutuelle a été arrêtée. La presse française s'accorde à condamner l'acte du *San Jacinto* et conseille à l'Angleterre d'envoyer des renforts au Canada.

Les journaux allemands disent que la saisie des ministres partis d'un port neutre sur un steamer neutre est illégale. Ils déclarent aussi que le blocus est inefficace.

Les derniers numéros des journaux anglais contiennent des articles amèrement hostiles aux fédéraux. Le *Times* dit que la politique de Seward rend forcée une querelle avec l'Angleterre, et il prédit un blocus immédiat et complet des ports du Nord, la destruction du blocus du Sud, et la reconnaissance du Sud par l'Angleterre et la France. Il dit aussi que la France a pris la même décision que l'Angleterre.

Cobden et Bright sont en faveur de la paix, mais ne sont pas écoutés. Le peuple se prépare à la guerre et les fonds continuent à baisser.

A Norfolk on dit que l'Angleterre bloquera la rade de Hampton et la forteresse Monroe et que les fédéraux qui y sont seront affamés en six semaines de temps, car leur approvisionnement est peu considérable.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(DEPECHES DE L'APRÈS-MIDI.)

Escarmouches au Kentucky.

Nashville, 18 décembre.—Des dépêches particulières de Bowling Green, datées d'hier soir, annoncent qu'une importante escarmouche a eu lieu hier après-midi, entre les Rangers du Texas et un fort détachement de Fédéraux qui avaient traversé la rivière Green. Le colonel Terry et un ranger ont été tués et huit autres ont été blessés. La perte de l'ennemi a été de 50.

Une autre dépêche: l'ennemi a été repoussé trois fois de l'autre côté de la rivière et a dû finalement se retirer.

Désertions.

La *Gazette* de Nashville annonce que vingt-huit soldats fédéraux sont entrés il y a quelques jours dans les lignes du général Zollicoffer et ont dit qu'après avoir lu le message de Lincoln ils ne pouvaient plus porter les armes contre le Sud, et qu'ils étaient prêts à combattre le tyran abolitioniste.

Louisville, 12 décembre.—Tous les régiments qui sont dans l'Indiana et qui ont le minimum d'hommes requis ont reçu l'ordre de passer dans le Kentucky. Neuf ou dix mille hommes vont ainsi être jetés dans cet Etat pendant cette semaine et la suivante.

On attend aujourd'hui Rosecranz à Cincinnati.

(DEPECHES DE NUIT.)

DE RICHMOND.

Arrivée à Halifax d'un Messager spécial d'Angleterre avec des dépêches pour Lord Lyons.

Richmond, 18 déc.—On a annoncé à la chambre des délégués, ce matin, qu'une dépêche avait été reçue à Norfolk, constatant qu'un messager spécial venait d'arriver d'Angleterre à bord de l'*Europa*, qui a touché à Halifax. Le Messager vient avec mission de demander la remise de MM. Mason et Slidell et de leurs secrétaires Eustis et McFarland. L'*Europa* a apporté 8,000 fusils et accessoires et une grande quantité de munitions de guerre, qui ont été débarqués à Halifax.

Des dépêches reçues ici, dans les hautes régions officielles, annoncent que l'Angleterre demande que les commissaires du Sud et leurs secrétaires, soient rendus sans conditions.

—Des dépêches spéciales adressées à Lord Lyons, lui prescrivent de demander aux Etats Unis de faire transporter ces commissaires et leurs secrétaires en Angleterre, et, en cas de refus, de prendre ses passeports.

—La France marche de concert avec l'Angleterre dans cette affaire, et l'Europe tout entière est indignée de la conduite du capitaine du *San Jacinto*.

De Charleston.

Occupation de Beaufort et de l'île de Port Royal par les Fédéraux.

Charleston, 18 déc—Le *Mercury* de ce matin dit que les Fédéraux occupent maintenant Beaufort et l'île de Port Royal avec environ 5,000 hommes de troupes. Ils ont dressé une batterie de canons de 12, et élèvent des retranchements sur l'île Port Royal. On rapporte que nos soldats ont fait feu sur un navire fédéral, et que sept Fédéraux ont été tués.

Le général Evans est arrivé hier. Les nouvelles d'Angleterre ont causé une vive joie à Charleston et à Augusta.

De Richmond.

Richmond, 18 déc—Le *Day Book*, de Norfolk, contient des extraits du *Sun* de Baltimore et du *Herald* de N. Y., du 16, renfermant les dernières nouvelles d'Europe, comme suit:

"Halifax, 15 déc—L'*Europa* est arrivé de Liverpool le 30, via Queenstown, qu'il a quitté le 2, et où il a été retenu jusqu'au lundi par le gouvernement. Il avait à son bord le messager de la reine, porteur de dépêches pour Lord Lyon. Le 30, Sa Majesté a tenu un conseil privé à Windsor. Trois ministres étaient présents à ce conseil, et ils venaient d'assister à un conseil général du cabinet chez Lord Palmerston.

Le *Times* de Londres n'a aucune espérance que le gouvernement fédéral consente à faire droit aux demandes de l'Angleterre, et les journaux anglais sont très amers et très hostiles, et disent que l'affaire du *Trent* est une insulte qui ne saurait être tolérée. Les instructions données à Lord Lyons, et qui renferment, dit on, l'opinion unanime du cabinet anglais, sont explicites et positives. Le *London Post* dit que la reconnaissance de son erreur par le gouvernement fédéral et la remise des prisonniers, serait reçue avec grande joie, mais que si les fédéraux refusent de faire droit à la demande de l'Angleterre, il n'est pas un homme sur le sol anglais qui ne soit le premier à demander vengeance. Le *Times* affirme de nouveau que la politique de Seward a été d'amener forcément une querelle avec l'Angleterre, et conseille d'opérer de grands mouvements militaires au Canada.

Le *Times* prédit qu'une guerre aurait trois conséquences, savoir: la levée du blocus des ports du Sud, le blocus de tous les ports du Nord, enfin la reconnaissance de la Confédération du Sud.

La *Patrie*, de Paris, dit clairement que la France suivra la même conduite que l'Angleterre, et reconnaîtra la Confédération du Sud. Le *Times* de Liverpool rapporte que le bruit court qu'on a proposé à Louis Napoléon de servir de médiateur et d'arbitre entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Liverpool, 2 déc.—Le coton a baissé de 7 d, et le marché est inactif.

DERNIERES NOUVELLES.

Arrivée du City of Washington.

Cap Race, 16 déc.—Le *City of Washington* est arrivé, avec des nouvelles de Liverpool allant jusqu'au 5.

Liverpool, 5 déc.—L'effervescence causée par l'affaire Mason et Slidell continue toujours. Le journal *Le Temps*, de Paris, répète que Louis Napoléon a offert ses services comme médiateur.

La *Patrie* de Paris, a un article officiel annonçant la disposition où est la France de reconnaître l'indépendance de la Confédération du Sud, au cas où l'Angleterre donnerait l'exemple.

Un grand nombre de navires anglais ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir au premier signal. Plusieurs d'entre eux étaient [illegible] d'armes et munitions de guerre destinées au Canada. La Reine a lancé une proclamation [illegible] l'exportation d'armes, poudres, balles et boulets, ainsi que de tous matériaux propres à faire de la poudre.

Richmond, 18.—Le *Herald* de New York insiste sur la nécessité de mettre les ports et les côtes en état de défense. Le coton a haussé à New York. Il est coté à 36c pour middling.

Norfolk, 18.—La joie a été très vive ici à la réception des nouvelles d'Europe. On a tiré des feux d'artifice et des pétards et allumé des feux de joie à cette occasion. Le corsaire Sumter a échappé à la poursuite de l'Iroquois et a repris la mer.

Le général Sherman, successeur du général Anderson au Kentucky, est déclaré fou.

De Richmond.

Congrès.

Richmond, 18 déc—Le Congrès a passé et le Président a approuvé les actes suivants:

Acte ordonnant le paiement des salaires dûs aux messagers porteurs des votes électoraux des différents Etats.

Acte ordonnant le paiement des salaires dûs aux chirurgiens, assistants-chirurgiens, quartier maîtres et commissaires, depuis le commencement de leur service actif, sans avoir égard à la date de leurs nominations régulières.

Acte pour le transfert de certaines allocations.

Le Congrès a passé des résolutions de remerciements au brigadier général W. G. Evans et aux officiers et soldats faisant partie des troupes placées sous ses ordres, pour leur belle conduite à la bataille de Leesburg.

On ne sait pas si le Congrès ne s'ajournera pas pour plusieurs jours pendant la semaine des fêtes. Le vice président Stephens va beaucoup mieux, et Pluma Miles est toujours très mal. [illegible]

De Bowling Green.

Détails de l'escarmouche sur la rivière Verte.

Bowling Green, 18 déc.—Hier, 200 soldats texiens, sous les ordres du colonel Terry ont marché sur les avants-postes ennemis et les ont repoussés de l'autre côté de la rivière.—A environ un mille de ce côté du pont de la Rivière Verte ils ont été attaqués par 600 hommes du 33e régiment de l'Indiana, divisés en deux détachements de 300 hommes chaque, cachés, les Texiens étaient pris entre les deux. Les ennemis s'étaient cachés dans un champ de maïs, derrière des arbres et des tas de foin. Les ennemis ont eu 75 hommes tués et blessés, et 3 prisonniers. Le colonel Terry a été tué à la tête de ses troupes au moment où il commandait la charge. Une balle ennemie lui a traversé le cou, et un peu après son cheval a reçu une balle dans la tête et a été également tué sur le coup. Les Texiens ont eu quatre hommes tués, un mortellement blessé et un autre blessé légèrement. Le Hessien qui a tué le colonel Terry a été tué à son tour, et on s'est emparé de son fusil. Quelques instants avant d'être frappé, le colonel Terry avait tué deux Hessiens.

De Nashville.

Les restes du colonel Terry s'acheminent sur la Nouvelle-Orléans.

Probabilité d'un engagement général à Bowling Green.

Nashville, 18 déc.—Les dépouilles mortelles du colonel Terry sont arrivées ici à 2 heures et demie de l'après-midi. La législature s'est aussitôt ajournée et est allée en corps au-devant des restes du colonel jusqu'à la gare. Le cortège entier se composait des compagnies militaires, de la Fraternité Maçonnique, des membres de la législature, du conseil de ville et de simples citoyens. On a accompagné le corps jusqu'au Capitole, où il a été exposé dans la chambre des représentants.

Dernières nouvelles—Le corps du Col. Terry est parti ce soir pour la Nlle-Orléans.

Des passagers arrivés par le train d'aujourd'hui, rapportent que l'ennemi traverse la Rivière Verte en deux endroits, et qu'on s'attend à un engagement général. Un citoyen qui a pris part au combat d'hier et qui se trouve ici aujourd'hui, dit qu'il a compté 55 Hessiens tués.

De Baton Rouge.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 18 déc—A la Chambre, le bill ordonnant la suspension des ventes forcées pendant toute la durée de la guerre et pendant un an après la fin de cette guerre, a été discuté tout au long, ainsi que le substitut proposé par M. Tappan. Ce substitut permet seulement la vente lorsque les propriétés monteront aux neuf dixièmes de leur estimation. La discussion sera reprise demain.

Au Sénat, le bill allouant $25,000 pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Charleston, a passé à l'unanimité. Le bill de la Chambre relatif à l'enregistrement des votants dans la ville de la Nouvelle-Orléans, a passé.

Le bill allouant $2,500,000 pour créer une marine destinée à repousser l'invasion, a été mis à l'ordre spécial du jour pour demain.

M. Gault a introduit un bill pour exempter les esclaves de la saisie et vente jusqu'à une certaine valeur.—Référé au comité judiciaire.

VICTOIRE DES CONFÉDÉRÉS.—Le compte rendu donné par le télégraphe sur la bataille de Valley Mountain, présentant une grande confusion, nous reproduisons la dépêche suivante beaucoup plus claire que publie le *Memphis Appeal*:

Richmond, 15 décembre 1861—On a reçu hier soir au département de la guerre une dépêche du général Loring qui commande une brigade dans la Virginie occidentale.

Il annonce qu'une bataille a eu lieu vendredi dernier à Yeager, sur le sommet des monts Alleghany, entre 5000 fédéraux commandés par le général Reynolds et 1200 confédérés sous les ordres du colonel Edward Johnston. Les Fédéraux ont attaqué nos troupes à sept heures du matin et le combat a duré sept heures. Les troupes fédérales ont fini par être repoussées du champ de bataille en grand désordre, avec une perte de 500 tués et blessés. La perte des confédérés a été de 100, tués, blessés et manquants.

Les forces confédérées engagées étaient le 12e régiment de la Georgie, colonel Jackson, le régiment de la Virginie, colonel Baldwin, et deux batteries d'artillerie.

Parmi les tués on compte le capitaine Anderson du Tennessee qui commandait l'artillerie.

On a trouvé 85 cadavres ennemis après la bataille.

LE CHANGE DES PRISONNIERS—Le Sénat des Etats Unis a passé, le 9 courant, une résolution pour requérir le président d'aviser à trouver un système d'échange pour les prisonniers.

APRÈS LE NASHVILLE.—Le secrétaire de la marine fédérale a expédié un des plus rapides steamers de guerre à la poursuite du *Nashville*. Ce steamer devra s'approcher aussi près que possible des côtes d'Angleterre sans violer les lois de neutralité et guetter le *Nashville* à sa sortie de Southampton. Les anciens propriétaires Yankees de ce steamer ont envoyé en Angleterre un mandat d'attachement pour le faire saisir à Southampton.

EFFET DU MESSAGE DE LINCOLN.—Nous lisons dans une lettre de Nashville que publie le *Memphis Appeal*:

John McDowell, représentant à la législature du Tennessee pour le comté de Greene, qui est le comté du traître Andy Johnson, a prononcé dans la Chambre, le 14 courant, un discours, dans lequel il a déclaré que le message de Lincoln et le rapport de Cameron ont effacé en lui jusqu'au dernier vestige d'unionisme et ont affranchi le Tennessee oriental de toute allégeance envers le gouvernement fédéral. Il s'est prononcé ouvertement et carrément pour le Sud. Son discours a excité les plus vifs applaudissements.

NOUVELLE TAXE CONFÉDÉRÉE.—Nous appelons l'attention du public en général, et particulièrement celle des négociants qui ont en main des produits agricoles, sur l'avis du collecteur en chef des taxes, que nous publions dans une autre colonne, et dans lequel on trouvera des renseignements utiles et l'interprétation officielle de la loi.

LE CONCERT DU STABAT MATER.—La soirée d'hier a prouvé deux choses: que la Nouvelle-Orléans est une ville éminemment patriotique et que la musique y est en plus grand honneur que dans aucune autre ville du Nouveau Monde. Le patriotisme de notre population se manifeste tous les jours sous tant de formes diverses que c'est presque devenu un lieu commun que d'en parler. Mais n'est-ce pas une preuve que le goût musical est développé à un degré remarquable dans notre population, que de voir réunis près de cent chanteurs et cantatrices et de leur entendre exécuter, après une étude assez courte, une œuvre comme le *Stabat Mater* de Rossini d'une manière aussi brillante qu'elle l'a été hier soir. On n'aurait pu obtenir un plus beau succès dans une capitale européenne.

Remercions donc les organisateurs de cette admirable solennité, au nom de l'armée de l'Ouest, d'abord, au bénéfice de laquelle le concert a été donné, et au nom de l'art, ensuite, dont le culte ne peut que se trouver puissamment encouragé par de pareilles démonstrations.

Nous n'avons pas besoin de donner un compte rendu détaillé de la manière dont les différentes parties de l'oratorio ont été chantées. Chacun a pu juger, comme nous, du mérite déployé par les divers artistes qui ont chanté les solos, les duos et les quatuors. Nous avons rarement vu une pareille réunion de jolies voix et de talents réels. Les chœurs ont marché avec un excellent ensemble et une puissance d'effet remarquable. Le succès musical a été aussi complet que le succès pécuniaire.

M. Collignon qui avait la direction du concert, a droit à tous nos éloges pour le beau résultat qu'il a si puissamment contribué à obtenir. Le concert s'est terminé par la grande *Marche aux flambeaux* de Meyerbeer, exécutée par l'orchestre.

Nous allions oublier de dire que la salle était pleine jusqu'au comble et qu'elle présentait un coup d'œil aussi animé que le soir de la représentation des tableaux vivants.

THÉATRE DE L'OPÉRA—Il y aura le samedi, 28 décembre, une représentation extraordinaire au théâtre de l'Opéra au bénéfice des incendiés de Charleston. Le spectacle se composera de *La Dame Blanche*, opéra comique en trois actes, de Boïeldieu, avec grand orchestre et chœurs; Mme De Latourrerie chantera le rôle d'Anna. Cette cantatrice chantera, en outre, avec accompagnement de l'orchestre et des chœurs le chant des Confédérés: *Guerre aux Yankees*, paroles du lieutenant-colonel A. Gérard, et musique du capitaine E. Chassaignac.

THÉATRE D'ORLÉANS.—Les sociétaires du Théâtre d'Orléans tiennent à mériter les encouragements du public en redoublant d'efforts pour lui offrir des spectacles nouveaux et attrayants. Ainsi, l'affiche porte pour ce soir, deux premières représentations: *La poésie des Amours* vaudeville en deux actes, et *La Maîtresse de langues*, vaudeville en un acte, avec la reprise de *La nuit blanche*, charmante opérette que MM. Génibrel et Julien, et Mme Darcy chantent et jouent avec beaucoup de verve.

LOTERIE DES DONS GRATUITS.—Nous engageons nos lecteurs à aller rendre une visite au bazar de l'Hôtel St-Louis. Ils y verront une magnifique collection d'objets d'art de tout genre offerts par la générosité orléanaise qui ne se lasse jamais de contribuer aux entreprises patriotiques. Il y a déjà trente cents et quelques lots représentant une valeur de $30,000 environ. Les personnes qui ont des offrandes à faire sont priées de les envoyer dans le plus bref délai. Les billets s'écoulent avec une grande rapidité, mais, le moment du tirage approchant, il importe que le placement s'en fasse très activement.

CHRONIQUE LOCALE.

Première Cour.—Mme Fox a été déclarée coupable d'avoir reçu des marchandises qu'elle savait avoir été volées. Elle tenait un petit magasin de comestibles à l'encoignure des rues Julia et Baronne, où elle trafiquait avec les esclaves et achetait d'eux, d'après la police, tout ce qu'ils volaient à leurs maîtres. A la suite d'une lettre anonyme adressée à M. Farwell, cet officier fit une descente chez l'accusée; il y découvrit un tapis appartenant à M. John Maxent, et, dans l'armoire, un lot d'argenterie appartenant à M. P. M. Tourné.

Le jury a prononcé l'acquittement de Daniel Slattery, accusé de s'être introduit avec effraction chez Henry Kremer, coin des rues Congrès et Moreau, et d'avoir menacé Kremer et sa femme.

John Frenzel a été déclaré coupable d'avoir volé à M. Laplace, droguiste, dont il était l'employé, de l'argent, des bons et un revolver.

Alice Jones et Louisa Lewis accusées de larcin, ont été acquittées.

Henry Chaffin a été déclaré coupable d'avoir assailli Ada Clifton.

—Le jugement de James E. Simpson et Jas E. Mc Daniel, qui sont accusés d'abus de confiance, a été remis au 13 janvier.

Recorder Gastinel.—Agnès Robertson a été condamnée à dix piastres d'amende pour avoir battu Magdalena Fenoht.

Margaret Bush, f. c. l., est accusée de vol au préjudice d'Emma Buchanan.

—Les personnes suivantes, accusées de voies de fait ont été acquittées.—P. W. Durell, Jos. Hennig, Margaret Baily, Eliza Norton et Louis Dutreuil, f. c. l.

Mort.—George Conwell, petit garçon de cinq ans, est mort, hier matin, dans sa famille, rue Frenet, entre Olio et Erato.

Lundi dernier, il jouait dans la rue avec plusieurs de ses compagnons; une charrette venant à passer, il s'y cramponna, et lorsque le véhicule passa [illegible] l'enfant tomba. Les personnes qui le virent crièrent au charretier de s'arrêter; ce dernier croyant qu'il était sur le point d'écraser quelqu'un, tira si fort la bride du cheval, que l'animal recula et le petit garçon eut la tête et le bras écrasés.

M. Serapuru, député de M. Beach, a pratiqué la levée du corps, Verdict, accident.

Paragraphes.—La cloche a sonné hier après-midi, à deux heures, pour le neuvième district. C'était une fausse alarme.

Le professeur H. B. Todd, agent accrédité du général Sterling Price, haranguera les citoyens de notre ville ce soir, à Odd Fellows Hall. Le sujet de son discours sera l'état de notre cause et de notre armée au Missouri. M. Todd s'est trouvé pendant plusieurs mois avec les braves volontaires de Price; il donnera à l'auditoire des détails et lui racontera des faits qui n'ont pas été publiés jusqu'ici.

—Chas O'Neil, Pat. Geraghty, Dominic Maher et Jerry Sullivan ont été arrêtés, hier matin dans le Texas Home, par M. J. L. Sterry. Ils essayaient dans le moment d'ouvrir la porte de l'office. On suppose que ce sont les mêmes individus qui ont volé dans l'établissement, il y a quelques jours, de la verrerie et de liqueurs évaluées à deux cents piastres. M. Sterry les guettait. Le Texas Home est fermé en attendant qu'on le vende à l'encan.

(Communiqué).

Les dames du Faubourg Tremé offriront dimanche, 22 du courant, un magnifique drapeau Français, au Bataillon des Volontaires Français Indépendants, ce même jour sera choisi pour la bénédiction des deux drapeaux. Ce magnifique corps sera bientôt, par le bon ordre de sa direction, un des beaux bataillons que possèdera la Nlle Orléans.

La bénédiction aura lieu à l'église Ste-Anne, où un discours de circonstance sera prononcé par M. l'abbé Chalon.

Une quête sera faite au profit des incendiés de Charleston.

FRANCE.

Correspondance du Courrier des E.-U.

Paris, 1er novembre 1861.

Suite.

Une autre polémique, qui est, en quelque sorte, le corollaire de la précédente, s'est élevée sur la question romaine entre la *Patrie* et le *Constitutionnel*, qui ont tenu à indiquer qu'en devenant indépendants tous les deux, ils s'éloignaient de plus en plus l'un de l'autre. Dans un manifeste signé A. de Lanzières, mais attribué à M. de la Guerronière, devenu le directeur anonyme du journal de M. Delamarre, la *Patrie* déclare que l'empereur ne veut pas séparer deux causes inséparables, l'Italie et la papauté, que son œuvre serait dénaturée si la reconstitution de la nationalité italienne devait avoir pour conséquence nécessaire la destruction de la papauté temporelle, que nous devons rester à Rome, et la *Patrie* croit que l'Italie peut se constituer dès à présent en dehors de Rome.

Ces conclusions semblent peu goûtées par le *Constitutionnel* qui déclare que "si l'espérance de sauver le pouvoir temporel était permise en octobre 1860, elle lui paraît chimérique en 1861." La *Patrie* ayant dit qu'il fallait attendre pour une solution de la question romaine que "l'heure de Dieu sonne" le *Constitutionnel* lui reproche de tourner au fatalisme turc et d'oublier la maxime française: "Aide-toi, le ciel t'aidera". M. Paulin Lymairac croit comme M. de Lanzières que la France n'abandonnera jamais le Pape, mais il n'en dit pas autant du pape roi. Le public a suivi avec curiosité cette polémique, parce qu'il voyait, à tort ou à raison, dans les articles du *Constitutionnel*, un reflet de l'opinion de MM. de Persigny, Billault et de Morny, tandis que ceux de la *Patrie* représentaient les idées actuelles de l'empereur et de M. Thouvenel, traduites par M. de La Guéronnière.

M. Ad. Guéroult n'a pas craint de poser la question sur ce terrain en demandant nettement, dans l'*Opinion nationale*, s'il était vrai que les doctrines émises sur la circulaire de M. de Persigny et le pouvoir temporel du pape par MM. de Lanzières et de la Pontorie émanaient réellement de M. de La Guéronnière. "Tout le monde sait, dit M. Guéroult, que le vicomte de La Guéronnière est en rapport direct et personnel avec l'empereur, et que sa plume a servi plusieurs fois de truchement à la politique impériale. Nous confessons que la nouvelle politique de la *Patrie* nous est aussi peu sympathique que possible. Combien ne nous serait il pas pénible de supposer qu'en la critiquant, nous nous en prendrions, en réalité, à une pensée que nous prenons bien la liberté de ne pas approuver toujours, mais que nous avons toujours l'intention de respecter."

Le *Moniteur* a cru devoir satisfaire la curiosité un peu indiscrète, mais courtoise, de M. Guéroult, en déclarant que "le gouvernement demeure dégagé de toute solidarité dans les œuvres de la presse qui ne s'inspire que d'elle-même, et qui n'engage que sa propre responsabilité." Le *Moniteur* ajoute "pour couper court à des commentaires *obstinément erronés*, qu'il est le seul organe de la pensée du gouvernement et qu'il n'y a pas, en France, de journal semi officiel."

Il y en avait, il n'y a pas longtemps, puisque M. Delamarre a reconnu qu'il avait eu, pendant quelques années, ce caractère auquel il renonçait désormais. Telle est la brève réflexion que la note du *Moniteur* a dictée à M. A. Guéroult.

Quant à la *Patrie*, elle fait remarquer qu'elle avait devancé la déclaration du *Moniteur* par ses propres affirmations, mais elle n'a pas répondu aux questions de M. Guéroult sur le rôle que jouait M. de La Guéronnière dans la rédaction. On persiste donc à croire qu'il en est le chef réel, comme M. de Persigny passe pour l'inspirateur de M. Véron, chez lequel il a dîné en compagnie de toute la nouvelle rédaction du *Constitutionnel*. Dans ce dîner, le ministre de l'intérieur a exprimé, sans détour, sa sympathie pour l'unité de l'Italie et pour la liberté progressive chez tous les peuples. On ne doit donc pas s'étonner de l'allure très libérale qu'a prise le *Constitutionnel* sous la direction de M. Véron qui, du reste, est aussi indépendant par son caractère que par sa fortune.

L'empereur a reçu, le 27 octobre, à Compiègne, en audience solennelle, M. Billiet, archevêque de Chambéry, récemment promu au cardinalat, et il a remis la barrette à ce nouveau prince de l'église romaine, en présence de l'ablégat du pape. Des discours ont été échangés à cette occasion. Il n'y a lieu de remarquer dans les réponses de l'Empereur que l'allusion très ferme faite par lui à la *maturité* des choix qu'il soumet toujours à la ratification du pape, lorsqu'il est appelé à pourvoir aux sièges épiscopaux qui deviennent vacants. Le nouveau cardinal a remercié l'Empereur de tout ce qu'il avait fait pour l'église en protégeant l'exercice du catholicisme en France "et *surtout*—ce qui excite plus vivement la reconnaissance—en conservant au saint siège la ville de Rome et la portion de ses Etats qui lui reste encore." Il y avait lieu de penser que la presse cléricale serait satisfaite de cet encouragement donné à la politique de résistance, mais elle ne l'a été qu'à moitié. Le *surtout* a fort déplu à un journal du parti. "Le pape, s'écrie-t-il, ne passe point condamnation sur ce qui s'est fait en Italie; il n'entend pas perdre un lopin de ses Etats. L'encyclique du pape, ses allocutions nous ont montré que c'est la doctrine de Pie IX; nous ne pensons pas que Mgr Billiet soit autorisé à le contredire." Cette sévère critique prouvera à l'archevêque de Chambéry qu'il est bien difficile de contenter le pape et l'empereur.

L'évêque de Poitiers, Mgr Pie, n'a jamais éprouvé cet embarras. Il ne sert qu'un maître, mais aussi il le sert bien, il le sert même trop car son excès de zèle vient de faire rire à ses dépens la ville de Laval et la France entière. Il s'agit de ce fameux Louis Gicquel, zouave pontifical, qu'on disait avoir été tué l'an dernier à Castelfidardo et dont Mgr Pie prononça l'oraison funèbre, dans la cathédrale de Poitiers, en lisant une lettre magnifique de lui, en parlant de sa *grande âme*, de ses vertus, de sa pureté, et en faisant, enfin, un martyr et presque un saint. Or, il s'est trouvé que Louis Gicquel n'a été ni tué, ni même blessé à Castelfidardo, que sa lettre était une mystification, et que ce modèle de pureté était connu des habitants de Poitiers comme un débauché courant les rues avec des filles, hantant les cabarets, feignant d'être protestant et de vouloir se convertir au catholicisme, se faisant héberger par les prêtres crédules, touchant des primes d'engagement comme recrue pontificale, et faisant par des actes d'escroquerie qui l'ont fait condamner à quinze mois de prison par la police correctionnelle. En faisant la biographie de ce chevalier d'industrie, le procureur impérial a pris plaisir à la rapprocher de l'oraison funèbre de l'évêque qu'il a ainsi couvert d'un ridicule ineffaçable, en montrant que Mgr. Pie n'avait pas daigné prendre le moindre renseignement sur son héros et qu'il s'était contenté de puiser dans sa propre imagination pour les intérêts de la cause qu'il voulait servir. L'aventure de ce revenant prouve, comme le dit le *Charivari*, que les saints se font à bon marché dans le diocèse de Poitiers et que tout ce qui se dit dans la chaire de l'église Sainte Radegonde n'est pas précisément parole d'Evangile.

La cour restera, dit on, à Compiègne jusqu'au 8 décembre. Il doit y avoir quatre séries d'invitations du 4 novembre au 4 décembre. Dans la première figurent le prince Napoléon et la princesse Clotilde, M. et Mme de Morny, M. et Mme de Persigny, M. et Mme Thouvenel, lord et lady Cowley et le commandeur Nigra, ministre du roi d'Italie. Les deux frères du roi de Portugal, les ducs d'Oporto et de Beyra, qui ont représenté le roi don Pedro au couronnement du roi de Prusse, sont également attendus à Compiègne dans la première semaine de ce mois.

On parle encore de quelques changements prochains dans le cabinet et particulièrement du remplacement de M. Magne au ministère des finances par M. Rouher, ou M. Fould, dont l'avènement serait suivi d'un emprunt de 600 millions, destiné à faire face au déficit des finances gouvernementales, évalué à 500 millions. L'intérêt de cet emprunt serait servi au moyen d'un nouvel impôt mis, devinez sur quoi?.... Sur les allumettes chimiques, dont on retirerait un rapport annuel d'environ trente millions.

Mais il ne paraît pas probable que le gouvernement recourre à un emprunt, dans le moment de crise financière et alimentaire que nous traversons. Ce serait porter le dernier coup à la rente et arrêter la faible reprise qui s'est manifestée, depuis deux jours, sur les fonds publics, par suite de l'abaissement du prix des farines et du pain dans Paris, et de l'augmentation survenue, dit-on, dans l'encaisse de la Banque de France. Cette augmentation peut s'expliquer, il est vrai, par les sommes que notre Banque recevra mensuellement jusqu'à concurrence de 50 millions, de la Banque d'Angleterre, mais il ne semble pas moins y avoir un temps d'arrêt réel dans la sortie de notre numéraire, et c'est pour cela, dit on, que la Banque ne se presse pas de conclure les négociations qu'elle a entamées avec la Banque de Prusse pour en obtenir, au besoin, un prêt de quinze millions de thalers.

Les premiers effets de nos traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique pèsent aussi beaucoup moins lourdement qu'on ne l'avait craint sur nos industries nationales, d'après une statistique du *Constitutionnel* établissant que, du 1er au 18 octobre, il n'est entré en France qu'environ huit millions de francs de marchandises étrangères, représentant la plus grosse partie de l'armée d'invasion et pesant tout au plus deux ou trois mille tonnes. Du 1er au 5 octobre, la douane du Havre, qu'on disait encombrée, n'avait perdu que 865 francs de droits sur une valeur déclarée de 5,361 fr. Il est établi, dès aujourd'hui, d'après le *Constitutionnel* que l'industrie française est en mesure de résister vigoureusement, même sur les points réputés les plus vulnérables, à la concurrence étrangère. Cependant il y a des souffrances. Lyon et la partie du sud est, Rouen, Lille et la région du Nord, éprouvent un grand malaise, mais la liberté du commerce n'y est pour rien, et notre industrie subit le contrecoup des événements d'Amérique. Cependant le *Constitutionnel* croit que notre approvisionnement en coton est encore assez considérable pour suffire au travail normal pendant toute la durée de l'hiver, et que les populations du Nord peuvent attendre, sans trop d'impatience, le retour de la belle saison qui, "selon toutes probabilités, leur rendra le coton et le travail en abondance." C'est le cas de répondre: Ainsi soit-il!

Une chose regrettable, c'est l'argent qu'au milieu de cette détresse, l'Angleterre et la France ont dépensé à l'envi pour des moyens d'attaque et de défense dont on reconnaît ensuite la coûteuse insuffisance. Le *Mechanic's Magazine* de Londres a tellement démontré les vices du canon Armstrong—vices constatés, d'ailleurs, par les expériences faites à Shoeburyness—que le gouvernement anglais a suspendu jusqu'à nouvel ordre toute sortie ultérieure de canons Armstrong des arsenaux de marine. On comprendra la portée d'une pareille mesure en se rappelant que chaque canon Armstrong coûte au gouvernement anglais 2,160 livres sterling, que, depuis deux ans, le système entier de l'artillerie anglaise était en voie d'être modifié sur la base des inventions de sir Armstrong.

La France est aussi menacée d'en faire l'expérience. On annonce que le colonel de Treuil, celui qui est considéré comme l'inventeur du canon rayé, vient d'inventer un autre canon à l'aide duquel on percera les vaisseaux cuirassés. Le correspondant américain du *Times* cite la même chose d'un canon de 15 pouces de calibre, inventé par T. J. Rodman, capitaine d'artillerie dans l'armée des Etats Unis et dont la description vient d'être publiée à Boston sous les auspices du secrétaire de la guerre. Si ces découvertes obtiennent le succès qu'on s'en promet, quel argent la France et l'Angleterre auront dépensé en pure perte, l'une pour ses vaisseaux cuirassés, l'autre pour son artillerie manquée!

Le théâtre et le journalisme ont fait, cette semaine, deux pertes regrettables, dans la personne de Leclère, excellent comique des *Variétés*, et de Edouard Bourdet, qui faisait la chronique du sport et des tribunaux à la *Presse*. Il était un des actionnaires.

Le conseil de guerre séant à Paris a acquitté les carabiniers, naguère en garnison à Versailles, qui avaient eu dans cette ville une rixe avec des zouaves et des artilleurs.

Un détachement de ces derniers envahissait, il y a quelques jours, le train du chemin de fer de Sceaux à Paris. Un artilleur, au lieu de monter dans un wagon des troisièmes, se place dans un coupé sans plus de façon. "Artilleur," lui crie l'employé, il faut descendre, vous vous trompez de classe.—Que c'est impossible, répond le soldat, que je suis de la classe de 1855 et que j'aurai mon congé à la fin du mois." Tout le monde se mit à rire, l'employé comme les autres, et l'artilleur gagna, lui aussi, son procès, il resta dans le wagon de première classe.

F. GAILLARDET.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

JUSTICE EST FAITE.—*Suite.*

En apprenant d'elle sa réclusion, dans quelques mots d'adieu et de pardon, il n'avait pas été étonné, d'après cette réflexion qui lui était déjà venue: *Pour rester la fille de Satan, elle aurait dû ne pas aimer.*

Mais c'était cette transformation qui la séparait de lui, bien plus que le couvent dont il aurait cent fois brisé les grilles.

Dans la triste oisiveté de toutes ses espérances envolées, il venait tous les jours à cette place contempler ce qui lui restait de Lucia: une pensée dans son âme, et derrière ces murs un voile blanc, une robe blanche.

Ce jour-là, le soleil se couchait dans un ciel chargé de vapeurs.

Dominique, fatigué de la pesanteur du temps, s'assit sur l'herbe. Derrière lui montait la haie desséchée, puis les légères flèches jaunissantes des peupliers qui allaient s'effeuiller. A ses pieds s'étendait un bassin qui coulait parfois à travers champs en large marécage, mais qui, en ce moment, retiré dans son lit, offrait une eau unie et limpide.

Plongé dans les hautes herbes, le genou gauche relevé, et de ce côté accoudant son bras qui soutenait sa tête, Dominique, qui ne pouvait plus penser à Lucia perdue pour lui, y rêvait.

Le bassin, rempli au bord de l'ombre des arbres, déroulait ensuite une onde cristalline qui se teignait à l'autre extrémité des reflets de pourpre du couchant.

La figure de Dominique se répétait nettement dans la zone limpide du miroir.

En même temps, la perspective que son regard y rencontra vint le distraire de ses pensées habituelles.

En face de lui, l'eau, en reflétant l'orbe enflammé du soleil, présentait un incandescent foyer de lumière.

Et Dominique crut voir en ce moment la forge de son père, cette usine embrasée dans laquelle il avait passé ses premières années.

En considérant ce fils du forgeron, cet enfant si rustre, si pauvre, il s'étonna de tout le chemin qu'il avait fait.

Sa pensée fut naturellement portée à repasser sur ce chemin pas à pas.

Tandis qu'il était ainsi plongé dans ses souvenirs, il s'éleva derrière lui un léger frôlement de branches qu'il ne remarqua point.

C'était de l'autre côté du buisson; le bruit ne devait pas être causé par quelque reptile, car il était atténué et souvent suspendu, comme lorsque des hommes veulent dissimuler leurs mouvements. Cependant on ne voyait rien paraître au-dessus de la haie, haute de trois pieds.

Mais les broussailles s'entr'ouvrirent doucement, et alors on eût pu en voir sortir deux têtes; ou plutôt, les têtes restant encore à demi voilées de branchages, deux paires d'yeux fixes et ardents.

Ces yeux étaient fixés sur la figure de Dominique, que de cette place on voyait fidèlement retracée dans le miroir de l'eau, et après quelques minutes d'observation attentive, ils se retirèrent.

La vie de Dominique avait été bien longue d'événements, bien longue aussi en fut la revue passée année par année.

Lorsque le songe creux s'éveilla de sa méditation, il fut tout surpris de voir l'obscurité répandue autour de lui; il porta la main à ses yeux, comme dans la pensée qu'une cécité subite l'avait frappé, mais aussitôt, en distinguant les objets de la campagne que l'ombre laissait percer, il reconnut que, pendant les moments où il s'était oublié, la nuit d'automne était rapidement tombée.

Il tourna à gauche en se dirigeant vers la rue d'Enfer, qui était le chemin le plus direct pour rentrer dans la ville.

Le sentier, à une centaine de pas en avant des premières maisons, était encore tracé entre des taillis épineux et d'anciens décombres dont le pied plongeait dans la mousse.

Ces monticules semés çà et là couvraient la terre d'ombres.

Dominique y marchait pas à pas.

Dans le silence de la campagne, il entendit à côté de lui une voix nette et bien accentuée l'appeler:

—*Dominique!*

Il tourna vivement la tête à son nom et n'aperçut rien que d'immobiles broussailles.

Etonné, il s'arrêta, regarda et écouta pour savoir si rien ne viendrait éclairer cet incident.

Il attendait ainsi depuis une minute, lorsque, de l'autre côté du chemin, une autre voix non moins distincte l'appela:

—*Père Jacques!*

Cette fois il tressaillit en se retournant pour répondre à ce nom qu'il avait aussi porté.

La même solitude, la même immobilité se montrèrent dans cette partie de la campagne.

La première impression de Dominique fut une vive terreur. Sans savoir pourquoi, il se rejeta en arrière, et, s'éloignant de cette place, il revint rapidement sur ses pas.

Il prit ensuite sa direction à droite pour redescendre la ville par la rue Saint-Jacques.

Mais après un instant de marche, sa fermeté d'esprit naturelle lui était tout à fait revenue.

Il pensait que son imagination, frappée au dernier point par les souvenirs qu'il venait d'évoquer, lui avait fait croire entendre dans une illusion parfaite les anciens noms qu'il avait longtemps portés.

—Bah, se dit-il en souriant, le sol que je parcourais est, à ce qu'on dit, celui d'un ancien cimetière: si les temps descendent dans la fosse comme les hommes, les années qui ne sont plus, en me voyant passer, m'ont peut être appelé du nom dont elles m'ont connu.

En tout cas, si cet incident était beaucoup plus naturel, si des voix humaines, par des circonstances incompréhensibles, l'avaient réellement appelé, Dominique n'était pas homme à s'effrayer de rien au monde après le premier étourdissement passé.

Il continua donc sa route dans la nouvelle direction qu'il venait de prendre, mais d'une marche ferme et paisible.

En même temps, à la place d'où ils s'étaient promptement retirés, deux hommes sortant de chaque côté du chemin de derrière des broussailles, se réunirent sur la route en s'écriant à la fois:

—C'est lui, mon Dieu! c'est lui!

—Millezieux! c'est bien lui!

—Vous en êtes sûr, à présent, monsieur Roi-de-Cœur?

—Tu n'en peux plus douter maintenant, maître Tripot!

C'étaient, en effet, l'ancien valet du capitaine de Rosny et le sergent d'arquebusiers, entre qui de nouvelles entrevues avaient amené une liaison plus étroite.

Et ils continuèrent ainsi l'entretien:

—Enfin, vous voilà bien content, mon sergent?

—Oui, Tripot. Je te le répète aujourd'hui, en me parlant, il y a quelque temps, de je ne sais quel complot contre la vie du roi, tu m'as rendu un grand service...... D'après cela, je me suis mis aux affûts auprès de l'hôtel de Montbarre, et j'ai à peu près reconnu dans son maître et seigneur un ancien ennemi. Mais il fallait s'assurer de son fait.

—Sans doute, plutôt trop que pas assez.

—Quinze ans et un habit de seigneur changent bien les hommes.

—A qui le dites vous!....Moi qui, en apercevant à l'hôtel le duc de Montbarre, me suis dit quelque fois: *Il ressemble bien à une de mes anciennes connaissances!* et jamais: *Mais c'est mon ancienne connaissance!*

—Est-ce possible!

—Je l'ai vu tantôt, de loin; ce costume brillant, ces lambris dorés m'éblouissaient; je faisais là une fière bêtise!

—C'est tout fort, Tripot.

—Seulement, lorsque vous m'aviez conté vos affaires, et m'avez dit que le duc de Montbarre était peut être un certain père Jacques que vous cherchiez, j'ai pensé qu'il était peut être bien aussi le Dominique que j'avais connu.

—Console toi, moi, Roi de Cœur, j'en ai fait presque autant. Quand un jour j'ai rencontré cet homme aux mille déguisements sous l'habit d'un soudard, je n'ai pas hésité à le reconnaître, et en le voyant sous son autre mascarade de grand seigneur, je n'y étais plus....Ah! malgré soi, c'est étonnant comme le blason vous impose!

Puis le sergent, croisant les bras et se posant sur la hanche.

—A présent, Dieu merci! je ne m'y tromperai plus!

Et Tripot faisant le même mouvement.

—A présent, Dieu merci! nous ne nous y tromperons plus!

—Quelle bonne idée de l'avoir suivi par ici!

—En l'épiant, j'avais vu qu'il venait tous les soirs dans les champs solitaires.... je ne sais pourquoi faire.

—Et ce bassin, qui était justement là pour servir de miroir.

—Grâce à lui, nous avons pu envisager à l'aise cette figure, en détailler tous les traits et savoir si c'était bien là celui dont nous nous occupions.... Car, voyez vous, sergent, pour ce qui était de regarder en face le duc de Montbarre, nous ne l'aurions jamais fait si hardiment.

—Mais, millezieux! encore une fois, c'est bien son visage!

—Et, chose plus certaine, quand nous l'avons appelé par ses deux noms......

—Par ses deux noms d'autrefois, il a répondu.

—De la manière la plus claire, en tournant vivement la tête.

—Ah! c'est une épreuve qu'on a employée mille fois avec les gredins qui se cachent sous d'autres apparences, et à laquelle ils se laissent toujours prendre.

—Toujours!

—Je suis bien aise d'en être arrivé là.

—Moi aussi.

—Pour tenir ma promesse aux mânes de Brin-d'Amour.

—Moi, comme étude philosophique.

—A présent, descendons de ce côté.

—Oui, allons-nous en.

—Pas encore tout à fait.

—Mais vous avez donc peur de le rencontrer, mon militaire, que vous nous faites prendre par la rue d'Enfer, ce qui n'est pas notre route?

—Tu verras tout à l'heure si j'ai peur de le rencontrer!

—Bah!.... je ne comprends pas.

A continuer. CLÉMENCE ROBERT.

Décédée, mercredi, 18 décembre, à la Pointe Coupée, à l'âge de 18 ans et 9 mois, MARGUERITE ESTELLE MORRISON, fille cadette de J. H. Morrison et de feue Corinne Landry. Ses funérailles auront lieu à Donaldsonville, vendredi, 20 du courant.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

Mercredi soir, 18 décembre.

COTON—[illegible] balles (pour être livr[illegible] tard) à [illegible] cts le middling [illegible], hier, à [illegible] cts, [illegible] cts—en tout [illegible] balles.

TABAC—Rien d'annoncé. Reçu, 56 boucauts.

SUCRE.—Bon approvisionnement, marché très calme et prix [illegible]. Il s'est vendu environ [illegible] boucauts, à [illegible] cts l'ordinaire à bon ordinaire, [illegible] cts le fair à fully fair et 7 cts la clarifié blanc de choix.

MELASSE—Il a été reçu beaucoup de mélasse, demande animée sans variations importantes dans les prix. Environ [illegible] barils, à 16@18½ cts la fermentée, suivant la qualité et 19 cts le choix. Quelques petits lots ont rapporté [illegible] cts. Environ [illegible] demi barils à 19½ cts l'inférieure, 21 cts le prime low et 22@23 cts le prime à choix.

FARINE—Aucune transaction n'a été annoncée.

MAIS—[illegible] sacs de blanc, à 90 cts le boisseau.

SON—[illegible] sacs en lots, à $2 les 100 livres.

AVOINE—25 sacs, à $1 25 et 75 à $1 35 le boisseau.

FOIN—Un petit lot a été vendu à $30 le tonneau.

BACON—Les épaules se détaillent lentement à 21 cts, les petits côtés ribbed à 25 cts, les petits côtés dessous à 27 à [illegible] cts, les jambons au naturel à [illegible] cts et les jambons passés au sucre à 25 cts la livre.

WHISKY—Hausse. Le rectifié se détaille à $1 10@$1 15 le gallon.

GRAISSE. La prime en barillet se détaille à 28@30 cts.

PORC—Le mess se détaille lentement à $44@45 cts le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 19 décembre 1861.

Arrivée hier [illegible] porcs et 578 moutons. Vendu 23 bœufs de l'Ouest et 156 du Texas, 163 porcs 354 moutons et 185 veaux. Le stock restant sur place et à vendre est de [illegible] bœufs de l'ouest et 810 du Texas, 481 porcs, 707 moutons et 202 veaux. Nous cotons

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	30 00 à 40 00
2de qualité	20 00 à 30 00
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	30 00 à 40 00
2e	20 00 à 30 00
Porcs, 1re qualité par 100 livres	10 00 à 12 00
2de qualité	8 00 à 10 00
Moutons 1re qualité, par tête	4 00 à 5 00
do 2de qualité	— — à 3 00
Vaches laitières par tête 1re qualité	— 00 à — 00
Veaux 1re qualité	8 00 à 11 00

Impôt de guerre des Etats Confédérés.

Avis aux Corporations, aux Négociants et autres contribuables.

Bureau du Collecteur en chef,
Nlle-Orléans, 17 décembre 1861.

L'HON. Secrétaire du Trésor a communiqué aujourd'hui les décisions suivantes:

L'acte du Congrès requiert que "l'argent à intérêt ou les "dettes", "l'argent placé" ou les "sécurités" soient annoncés et assessés tels qu'ils étaient le 1er octobre 1861, sans réduction et sans égard pour les dettes des propriétaires ou détenteurs."

Tous les produits agricoles sont imposables (et doivent par conséquent être annoncés et assessés) quand ils sortent des mains du producteur et deviennent marchandises pour être vendus dans un but de profit.

Il faut aussi se rappeler qu'il ne sera fait aucune réduction sur le prix ordinaire du marché d'aucune propriété imposable à cause d'aucune sorte quelconque, qu'il ne doit être admis quoi que ce soit dans les rapports sous prétexte que la propriété a été levée aux receveurs confédérés en vertu de l'acte de séquestre.

Les propriétaires dont les rapports ne seront pas conformes aux susdites décisions ou qui n'ont pas fait de rapport pour une cause quelconque, sont avertis par les présentes de remettre des listes écrites et exactes de leurs propriétés imposables (en vertu de l'acte du Congrès) le LUNDI, 23 du courant, (ou avant cette époque) aux Collecteurs respectifs ou au soussigné.

ROBT. M. LUSHER, Collecteur en chef.
19déc—4f

LA soussignée, veuve de feu JEAN DUCLOS, remercie sincèrement la compagnie des Voltigeurs Lafayette, capitaine Paul Juge fils, pour les honneurs funèbres qu'elle lui a rendus jusqu'à sa dernière demeure. Nlle Orléans, le 17 décembre 1861.
VEUVE JEAN DUCLOS.
18déc—1f

Demande de modiste.

ON demande une bonne modiste. S'adresser à Mme TURNER, Rue du Canal, No 110.
19 déc—3f

A vendre ou à louer.

Une maison en briques hauts et vérandah, rue Bourgogne, entre St Philippe et Ursulines.

Une maison de quatre chambres, cabinet, galerie, cuisine et parterre, encoignure Claiborne et Bayou, côté sud.

Une maison avec un grand terrain, rue Esplanade, entre Remparts et St. Claude.

A louer.

Une maison neuve en briques, encoignure Ste Anne et Remparts, côté sud.

Une maison en bois encoignure Ste Anne et Remparts, côté est.

Une maison de quatre appartements, cabinet, cuisine, &c, rue Remparts entre Esplanade et Hôpital.

S'adresser à F. CASTAING, 190, rue Esplanade, de midi à 3 P. M.
19déc—3f

Cigares de la Havane.

TROIS CENT MILLE véritables cigares de la Havane, de différentes grosseurs et qualités et importés directement. A vendre à bas prix, pour n'ôtre, par BORNIO & BROTHER, Rue Gravier No 94.
19 déc

Rhum de la Louisiane.

A vendre par BERNARD TURPIN, 95, rue Vieille Levée.
19 déc

Cognacs, vins, prunes, &c.

10 OCTAVES vieux cognac, Jean Louis, 1795;
10 quarts cognac, Jean Louis, 1811;
25 quarts cognac, J. H. Dizos, 1800;
10 octaves cognac, do 1850;
10 quarts cognac, do do
15 octaves do do do
15 quarts do F. Souza, 1875;
70 do Sherry;
10 do Madère;
15 caisses vin, clos d'Estournel;
12 do Château Margaux, 1848;
12 do Château Laffitte do
12 do Château Beaulieu
12 do vin blanc, Haut-Barsac;
12 do prunes en paubans;
40 barils vieux Bourbon whisky.

A vendre par J. & J. TARDOS, 49, rue Vieille-Levée.
19 déc

LA RUCHE.

LES souscripteurs fondateurs sont informés qu'une assemblée extraordinaire se tiendra SAMEDI prochain, 21 du courant, à 6 heures précises du soir, à l'office de M. Thain, rue St Pierre, bâtisse Pontalba, à l'effet de statuer sur les affaires générales de l'institution.

Les membres présents formeront un quorum et les décisions prises auront force de droit.

L. F. GUEUDRY.
17déc—3f

Viande sèche salée.

3 boucauts de jambons, plats côtés et épaules, reçus par le bateau à vapeur NATCHEZ et à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 87.
17déc—3f

WRIGHT'S SOUTHERN INDIAN VEGETABLE PILLS

LA SANTÉ est le plus grand bien de l'homme.

O bonheur! combien nous nous éloignons de toi en te cherchant. Nous nous privons de la santé, la source la plus pure et inépuisable que aux instincts que Dieu nous a donnés. Trop fiers pour recevoir les leçons de la nature, nous méprisons ses remèdes.

Les Pilules Indiennes Végétales du Sud, **de WRIGHT** sont offertes au peuple des ETATS CONFEDERES D'AMERIQUE comme remède **simple et naturel pour purifier le sang,** DONNER DU TON ET FORTIFIER LE SYSTEME CONTRE LES MALADIES EPIDEMIQUES ET AUTRES; pour la guérison de celles qui sont connues sous les noms de

Fièvres intermittentes, rémittentes, nerveuses, inflammatoires et putrides, la rougeole, la petite vérole et les érésipèles, l'inflammation du cerveau, de la gorge, de l'estomac, des poumons, du foie, des intestins et de la vessie, les douleurs à l'estomac, au dos et aux côtes, la consomption, hydropisie de la tête, de l'estomac, de l'abdomen et des membres, les scrofules, le scorbut et les maladies syphilitiques, les ulcères et la gravelle, le manque d'appétit, la migraine, le crachement de sang, les rhumatismes aigus et chroniques, la diarrhée, la dyssenterie et les coliques, la syncope, l'apoplexie et la paralysie, la dyspepsie, l'hypocondrie, le tétanos, l'épilepsie, la coqueluche, les palpitations de cœur, [illegible] les piles, l'hystérie, la faiblesse des nerfs et l'abattement, la suppression et autres maladies délicates des femmes.

Que sont ces pilules?

Composées des simples naturels, plantes qu'on trouve dans les bois de l'Alabama Central et du Mississipi, ces Pilules possèdent, à un degré remarquable, les quatre grandes vertus connues de la science médicale. Elles aident la Nature à chasser du corps toutes les matières impures sans y introduire des drogues ou des agents minéraux nuisibles.

De tous les médicaments employés par la Faculté ou connus de la science, il n'y en a pas un seul qui ait à un égal degré les quatre grandes propriétés nécessaires à la santé—c'est-à-dire le sudorifique, le diurétique, l'expectorant, et le cathartique.

Ce n'est pas un remède breveté. Les Pilules de Wright sont employées depuis nombre d'années, elles ont été analysées par des chimistes, les praticiens les plus distingués les ont pleinement approuvées, et elles ont toujours eu du succès.

On ne prétend à rien d'extraordinaire en leur faveur, on ne parle pas de découvertes étonnantes, on ne cherche à tromper personne. Tout ce qu'on affirme, c'est qu'il a été prouvé que ces Pilules sont remarquables, qu'elles opèrent sûrement, promptement sur tout le système et qu'elles ne nuisent pas plus que le pain et l'eau.

Comment elles sont faites.

Les Pilules indiennes végétales du Sud, de Wright ont été jusqu'à ce jour [illegible]

[illegible]

A vous, etc. A D PRESTON M. D.

Usage par la Faculté

Si l'approbation des principes médecins qui les ont employées et le fait que la Faculté en général y a recours peuvent être une recommandation au public, les Pilules indiennes végétales du Sud, de Wright, ont, plus qu'aucun autre médicament, droit à la confiance. [illegible]

[illegible]

Témoignage d'un ministre.

Nous publions ci-après deux lettres reçues de messieurs dont la haute position [illegible] aux yeux des personnes [illegible] du Rev J. S. Barrett [illegible] Texas. Il écrit [illegible] 1858, les lignes suivantes:

"Vous ne sauriez croire le bien qu'ont fait ces quelques boîtes des Pilules [illegible] à cette visite [illegible] nombre de pauvres [illegible] qui les regarde [illegible] santé. Je suis [illegible] que vous n'avez [illegible] n'a jamais donné [illegible] aussi agréable.

La seconde lettre est d'un riche planteur de l'Alabama; nous l'insérons en entier.

LETTRE D'UN PLANTEUR.

Roseville, Ala., 4 novembre 1860.

A MM. JOHN WRIGHT & Co., Nlle Orléans, Lne

Messieurs—Vous trouverez ci-inclus mon chèque No 781, à trois jours de vue, sur Mobile, pour $169 en règlement de compte jusqu'à ce jour. Veuillez avoir l'obligeance de m'envoyer par le retour du bateau de plus des Pilules indiennes végétales de Wright. C'est le meilleur remède que j'aie jamais eu, et pour moi une grande économie. [illegible]

Respectueusement, THOS C HENDERSON

Nous avons reçu du Dr Humphries, de Charleston, (Caroline du Sud) la lettre suivante qui lui a été adressée par un digne homme, aujourd'hui soldat dans l'armée du Sud.

MALADIE DE FOIE.

Au Dr Humphries—Mon cher Monsieur, je ne saurai vous dire combien je vous suis reconnaissant de ces Pilules indiennes végétales de Wright que vous m'avez données, après avoir cru que j'avais à jamais perdu la santé et que je ne pourrais plus travailler. [illegible]

JOHN W SIMMONS.

Faites demander une circulaire au sujet de ces Pilules. Elle confirme des faits intéressants, d'utiles suggestions relativement à l'emploi des Pilules et des conseils aux dames. Lisez la.

Les Pilules Indiennes Végétales du Sud, de Wright, *Sont fabriquées expressément pour les* **Etats Confédérés d'Amérique,** sous la surveillance personnelle du Dr. John Wright, dans son laboratoire à la Nlle Orléans.

WRIGHT & Co
Seuls propriétaires, rue de Chartres No 21
19 déc Nlle Orléans, Lne

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain.

AM. FORTIER, Caissier.
20 nov—au 18 déc

A VENDRE.

CHAUDIÈRE A SUCRE de 80 pouces de diamètre.

S'adresser chez G. GUTH, rue Conti, 74. 17déc

CONFISERIE DE L'OPERA.

Maison spéciale.

M. JULES HIMBERT & F. NADEAU ont l'honneur d'annoncer à leur clientèle qu'ils offrent pour étrennes un grand assortiment de CARTONNAGES PARISIENS de la plus grande fraîcheur, ainsi qu'un grand assortiment de BOITES GARNIES, à des prix modérés et tout ce qui concerne la pâtisserie parisienne.
17 déc—au 31

CONFISERIE DU SUD,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE, 95.

ERNEST TURPIN, Confiseur, offre de vendre en GROS et en DETAIL, à des prix modérés, un grand assortiment de

Confiseries

qu'il fabrique journellement et qui se recommande par sa bonne qualité et sa fraîcheur. Son assortiment se compose principalement de DRAGÉES (par excellence, surfines, fines et communes); PRALINES à la vanille, et autres parfums; PASTILLES de gomme et autres qualités; FONDANTS, FRUITS glacés et cristallisés, CANDIS à la crème, CANDIS parfumés; SUCRES de pommes, SUCRES d'orge; GELEES et MARMELADES de fruits divers, CONFITURES de pêches, figues, coings &c. &c.

Cartonnages.

Un assortiment de cartonnages; sacs; poches; cornets; divers; rébus; papier couleurs; cosaques.

Aussi:

Jus de fruits; VANILLES, Essences; parfums, Carmin, Bleu d'écaille, et couleurs végétales pour l'usage des confiseurs.

SUCRES BLANCS, en gros et en détail, SIROPS pour les familles et les cafés.
16 déc—au 2 janv

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT.

SOIXANTE-SEIZE MILLE cigares des marques les plus recherchées, telles que:

10,000 Londres Cabanas,	10,000 Toreno,
10,000 Imperiales Cabanas,	2,700 Régalia Britanica
10,700 Ingenuidad,	1,700 Turquia,
9,500 Cervantes,	700 Conchitas,
9,000 Intimidad,	10,000 Breves Intimidad

O. A. BELOT, offre en vente, 200,000 cigares confédérés.

S'adresser rues Claiborne et Ste-Anne. 3 déc—1m

VENTES A L'ENCAN.

Vin rouge, fruits au vinaigre, eau de fleurs d'orangers, Porto, Malaga doux, amandes, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

VENDREDI, 20 décembre 1861, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille-Levée—

20 caisses vin rouge St-Estèphe, Eyquem;
25 do de St-Julien et Margaux;
40 do fruits assortis au vinaigre;
25 estagnons damejeannes eau de fleurs d'orangers;
50 do Cu'a blanc, 1,000 cigares chaque;
45 sacs amandes à coque tendres;
10 futailles eaux-de-vie françaises, différentes marques;
15 do Porto, Malaga doux et Xérès;
25 caisses fruits à l'eau-de-vie;
125 do liqueurs assorties, punch au rhum, &c.
40 paniers anisette;
70 caisses vermouth, Picard & Cie.;
64 do absynthe E. Pernod, Veuve Louis, &c.

Petits pois, muscat, mayorque, huile d'olive, Bourbon whisky, rhum, &c. &c. 19 déc

40 douzaines Jupons Mainkof.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 74, rue de Chartres.

VENDREDI 20 décembre, à 10 heures, il sera vendu sans aucune réserve, en son magasin d'encan No 74, rue de Chartres, entre Bienville et Conti—40 douzaines jupons mainkof. 19déc

Changement de domicile DE MEMPHIS, Tenn., A LA NOUVELLE ORLEANS.

Guérison de hernies par W. A. GLIDDON, fabricant de bandages.

UNE résidence de tout ans à Memphis, Tenn. lui permet de dire qu'il peut être EGALÉ, mais non SURPASSÉ dans cette spécialité—ainsi que le prouvent de nombreux certificats. Le métal de ses instruments n'est pas corrosif, et n'est affecté ni par le temps ni par l'usage. Il fait aussi commande des jambes et des bras artificiels et s'occupe spécialement des enfants. On peut le consulter, tous les jours, pour le moment, chez M. B. Toribio, rue de la Douane No 119, M. [illegible] est expressément autorisé à donner les références suivantes:

M. F. SALOMON. (De la maison F. J. Hart & Co)
M. J. J. McKEEVER. Président de la Cie de l'Express du Sud.
Le capt LABORDA. Des Etats Confédérés du steamer *Ivy*.
12déc—1m—vhc

CHARBON! CHARBON!

A VENDRE, dans l'Exchange Place, No 16 différentes qualités de charbon, au plus bas prix du marché. P. H. WILLARD.
14 déc—3f

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No 138.

LE soussigné donne de bons prix de meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en lots ou autrement.

Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. S. F. CASANAVE.
2 déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½, rue Baronne. CHARLES D. ELDER, Secrétaire.
4 déc—au 6 janv

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à midi et quart, au bureau No 15½ rue Baronne. CHARLES D. ELDER, Secrétaire.
4 déc—au 6 janv

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau, rue du Commerce, No 149, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. N. O. J. TISDALE, Trésorier.
31déc—3d

AVIS

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le 30 du courant, et l'élection de Directeurs et d'autres officiers du Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 8. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.
5 déc—au 22 j

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux Actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des bénéfices du chemin et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du 20 courant.
ALFRED BOURGES, Secrétaire.
16déc—au 31 déc

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle Orléans, 16 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que le capital de cette Compagnie est prévenus que l'assesseur de l'impôt de guerre des Etats Confédérés. [illegible]
17 déc—4f GEO. H. ROZET, secrétaire

Marchandises sèches à bon marché.

THEO. DANZIGER,

228 & 230...Rue Royale...228 & 230

Encoignure St-Philippe.

OFFRENT en vente depuis LUNDI, 9 décembre, un grand assortiment de marchandises sèches, comprenant:

Soieries, Popelines, Merinos
Cotons blancs et écrus,
Châles et Manteaux.

A des prix réduits.
500 yardes Popelines, à 25cts la yarde. 17déc

Malle pour l'Etranger.

LE soussigné ayant été autorisé par le Gouverneur et le Maître de Poste, à expédier une malle pour l'étranger, donne avis à ceux qui seraient désireux de la possibilité de [illegible] cette malle. [illegible]
S. LE GARDEUR, rue Clinton No 2.

An profit des Volontaires blessés de la Louisiane.

LOTERIE

D'UN magnifique tableau en tapisserie, représentant l'enlèvement de Rébecca. [illegible] Ouvrage d'art exécuté par des dames Louisianaises, très richement encadré.

Des billets à $1 à vendre au magasin du soussigné, où le tableau est exposé.

NOTA—Le tableau et le lesair ont offert au profit des [illegible]

Le tirage aura lieu aussitôt le placement de tous les billets. E. CHRISMAN, 16déc—10f 20 rue de Chartres.

BANQUE DE LA LOUISIANE

Nlle-Orléans, 18 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de cette Banque sera payé par la corporation, et qu'ils sont individuellement exempts de cet impôt. AUGUSTE MONTEGUT, Caissier.
16 déc—1f

Fabrique de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné aux Locataires des Bancs de la susdite Eglise, d'avoir à payer à mon bureau, No 20, Place St Antoine, avant le LUNDI trente décembre courant pour l'année 1862 le montant de leurs bancs aux mêmes prix de l'année 1861, et tout banc qui n'aura pas été retenu et payé le dit jour, sera selon l'usage, loué par le soussigné. ANT. DUBUC, Secrétaire.
16 déc—au 30

Soieries à bon marché.

VENTE AU COMPTANT.

200 pièces TAFFETAS de Lyon, à 75 cents la yarde.

250 do TAFFETAS do quadrillé, à $1 la yarde.

60 pièces TAFFETAS de Lyon broché, à $1 25 la yarde.

1500 yardes POULT DE SOIE brodée, à $1 25.

125 robes de soie très riches à 2 jupes et volants, contenant 20 yardes d'étoffe dans chaque robe, valant de $40 à $50 chaque.

POUR $15 et $18 la robe.

J. LEVOIS & Co,
19 déc—6 Encoignure Canal et Bourbon.

Ouvriers pâtissier et confiseur.

ON demande un ouvrier pâtissier et un ouvrier confiseur, à l'établissement de Gastinel, encoignure des rues Canal et Remparts. Se présenter de suite.

A LOUER, au mois ou à bail le haut de l'établissement de la confiserie, avec ou sans ameublement. 18 déc

A VENDRE.

UNE BOULANGERIE avec deux charrettes, ainsi que la clientèle. S'adresser sur les lieux, No 94, rue Villeré, entre Conti et St Louis. 18 déc—3

A LOUER

UNE EXCELLENTE BLANCHISSEUSE s'entend au ménage. S'adresser rue St-Louis No 294, entre Tremé et Marais. 18 déc—3

J. R. Jaffray & Co,

7, St. MILDREDS COURT, Londres, (Angleterre).

AGENT M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier Nouvelle-Orléans. 27 juil—1m

Mme ROBERT,

17.......rue de Chartres,.......17

MODES ET NOUVEAUTES.

M. et Mme LECOMTE, de retour à la Nlle-Orléans, informent les personnes qui veulent bien les honorer de leur confiance, qu'ils sont prêts à recevoir toutes commandes concernant la lingerie et les modes en général.

A la veille de la NOEL et du premier de l'AN, Mme ROBERT vient de déballer un assortiment de lingerie faites et autres articles, tels que broderies, valenciennes, applications guipures, burnous guipures et chemises, manteaux velours pour enfants, châles brodés, souaves cachemires brodés riche, robes de soie, etc.
16déc 17, rue de Chartres.

Succession de André Grasso.

LES créanciers de cette succession sont invités à se faire connaître au soussigné et à lui apporter une note de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. J. A. BAQUIE, Exécuteur testamentaire, Encoignure Julia et Cirque.
27nov—3f en 10 j

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités au gré des acheteurs.

Les ordres laissés en son bureau seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 82 Canal.

Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et ACIDE SULFURIQUE. 21nov—3m

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.

LES actionnaires de la Compagnie sont prévenus que la taxe de guerre sera payée par la Compagnie. J. V. CHAFFY, Secrétaire.
11 déc—6

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1861.

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Géorgie et la Caroline du Sud.

COAL

LES soussignés offrent à vendre du charbon de Pittsburgh en lot de 1,000 à 5,000 barils. PAUL JUGE & FABRY, 68, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

BIJOUTERIE EN OR.

Vente sans réserve de bijouterie fine en or, diamants, pierres précieuses, argenterie, etc.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, 23 décembre 1861, à 11 heures du matin, il sera vendu, sans limite, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse—Bijouterie fine en or, bien choisie, comprenant de magnifiques diamants, montres fines en or pour dames et messieurs, pendules, pièces en bronze et en porcelaine, ornements de cheminée, vases à fleurs, argenterie, plaqué, etc., etc., fourchettes, cuillers, cuillers à soupe, etc.

Conditions—comptant sur livraison. 19déc

Succession de Marie Noël Cordier—No 18,539.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 18 janvier 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 septembre 1861, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir:

[illegible]

Les taxes dues en 1862 seront à la charge de l'acquéreur.

Actes de vente par devant [illegible], notaire public.

LEGION FRANÇAISE.

—Ordre No [illegible] Nlle-Orléans, 17 décembre 1861.—Le chef de bataillon a reçu, le 18 décembre au soir, du commandant de la brigade, l'ordre suivant:

Quartier général de la Légion de la Louisiane. Nlle-Orléans, 16 décembre 1861

ORDRES GENERAUX, No 46.

"1—Conformément à l'ordre général No 47, émanant du Quartier-Général de la Division, les régiments et les régiments de l'armée des Etats Confédérés rejoindront à partir du 16 courant, les troupes de cette brigade.

2—Les chefs de tous les corps attachés à la Légion de la Louisiane sont chargés de la présente [illegible]

Le chef de bataillon devait obéir et il a obéi en lançant l'ordre suivant:

LEGION FRANÇAISE—ORDRE No 28.—En vertu de l'ordre No 46 émanant du Quartier Général de la Légion de la Louisiane, toutes les troupes de la brigade sont soumises aux règles et aux règlements qui régissent l'armée des Etats Confédérés à partir du 16 courant.

Le commandant rappelle aux membres de la Légion son ordre du jour du [illegible] courant, relativement aux armes de guerre.

ALBIN ROCHEREAU, chef de bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT, adjudant major.

Le chef de bataillon [illegible] surpris de voir dans l'*Abeille* de ce matin la communication signée de MM. Grenet, Roger et Frédérick. Cette communication était évidemment en contradiction avec l'ordre reçu du commandant de la brigade.

[illegible]

D'où il résulte que les autorités qui nous dirigent ont lancé des ordres contradictoires, [illegible] la Légion Française. [illegible]

ALBIN ROCHEREAU, Chef de bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant-Major.
19déc—1f

LEGION FRANÇAISE.

—Ordre No [illegible]—Nlle Orléans, 19 décembre 1861.—Toute la Légion Française prendra les armes AUJOURD'HUI, je [illegible] heures précises de l'après-midi. Uniforme et [illegible] complets, le pantalon blanc [illegible] Les hommes recevront l'administration [illegible] heures. Par ordre du chef de bataillon.
ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.
CH. LAFFON DE LADEBAT, Adjudant-Major.
19 déc—1

Volontaires Français Indépendants.—Cinquième et septième compagnies.—Tous les membres de ces compagnies sont requis de se réunir VENDREDI, 20 courant, à 7 heures du soir, à leur salle. Le lieu de [illegible] Les membres absents seront considérés comme démissionnaires et rayés des contrôles.

Pour les capitaines, Les sergents majors
PIERRE CONSTANT LE FEBAR
[illegible] St Philippe et Derbigny. 19 déc

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.—[illegible] compagnie [illegible]
Par ordre du commandant F. Brugnet.
L'adjudant major F. LAMUR.
19 déc—1

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.—[illegible] sont priés de se faire inscrire.
Chez le capitaine F. Robin, Passage de la Bourse No 1.
Chez le lieutenant P. Terrade, au café encoignure Orléans et Dauphine.
Chez le sous-lieutenant V. Durand, rue Bourgogne entre St Philippe et Hôpital.
[illegible]
Les membres de la Compagnie sont priés de se faire connaître [illegible]
Par ordre du capitaine commandant de la Compagnie. F. ROBIN.
19déc—1f

AVIS.—Les [illegible] de la Légion Française [illegible]
19déc—1

REGIMENT DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.—[illegible]
[illegible] A. FERRIER.
19déc—1

Ordre No 4—Quartier Général du Bataillon Chalmette.—[illegible]
F. Wiltz [illegible]
[illegible] SZYMANSKI.
ALFRED BOURGES, Adjudant.
19déc—1f

Quartier Général de la Légion de la Louisiane—Nlle Orléans, 16 décembre 1861—Ordres généraux No 46.—Conformément aux ordres généraux No 47 du Quartier Général de la Division, les régiments de l'armée confédérée seront, à partir de cette date, appliqués aux troupes de cette brigade.—Les commandants des corps attachés à la Légion de la Louisiane sont requis de faire par les présents ordres à leurs troupes, et de mettre les dits règlements à exécution. Par ordre.
NUMA AUGUSTIN, Col commandant.
GEO. A. FOSDICK, Inspect. de Brig.
19déc—1f

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.—4eme Compagnie—Tous les membres de cette Compagnie sont requis de se réunir VENDREDI, 20 du courant, à six heures du soir, à leur salle, 174 rue St Pierre, pour affaires de la plus haute importance.

Les cadres de la Compagnie n'étant pas encore fermés, on acceptera encore quelques hommes. Les personnes qui désireraient en faire partie trouveront la liste d'enrôlement chez le capitaine adjudant major du bataillon, M. Lamur, encoignure St Pierre et Bourbon. Par ordre du capitaine V. DUBOIS.
19 déc—3 Le sergent PONS HENRI

QUARTIER GENERAL—4e Régiment 2de Brigade 1re Division—Nlle Orléans, le 17 décembre 1861.—Les officiers et membres du Régiment sont requis d'assister à des exercices de bataillon tous les jeudis, à 4 1/2 heures P. M., au lieu ordinaire.

Le district de ce régiment est compris entre le côté nord de la rue Conti, le côté sud de la rue St-Pierre la Levée et le côté Est de la rue des Remparts.

Les officiers absents seront mis à l'amende et les membres seront arrêtés.

Par ordre. JULES CASSARD, Colonel.
CHS. CALONGNE, Adj. Major.
17déc—3f

QUARTIER GENERAL de la Légion de la Louisiane—Bureau de l'Adjudant Général—Nouvelle Orléans, 14 décembre 1861. Ordre No 131.

I—Toutes les compagnies volontaires organisées (habillées ou non) dans les limites de la Première Division et non attachées à un régiment quelconque, devront immédiatement s'organiser en bataillons ou en régiments avant le VENDREDI 20 du courant. Lorsqu'elles seront organisées, elles devront en informer le major général John L. Lewis, commandant de la Première Division.

II—Toutes les compagnies ayant des armes fournies par l'Etat qui ne se conformeront pas à cet ordre dans le temps prescrit, seront privées de leurs armes qui seront données aux compagnies qui se conformeront à cet ordre. Les compagnies qui n'auront pas obéi au règlement perdront leur place dans la milice, pour être organisées en régiments.

III—A partir de cette date, les règlements de l'armée des Etats Confédérés seront ceux des corps volontaires de la Première Division et seront exécutés par les chefs commandant.

IV—Le major général John L. Lewis, commandant la Première Division, est chargé de l'exécution de cet ordre.—Par ordre de THOS. O. MOORE, Gouverneur et commandant en chef.
M. GRIVOT, Adjudant et inspecteur général.
16 déc—5

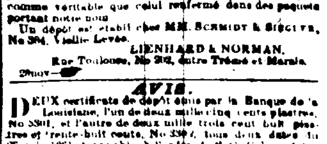

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 384, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 202, entre Tremé et Marais.
29nov

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 5301, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 5302, tous deux datés du 25 juin 1861 et payables à l'ordre de S. O. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste le 26 juin 1861, par Ingram & Keith adressés à S. O. Cole, Villa de Mier, République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera au soussigné recevra une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH, Pour S. O. Cole.
Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. [illegible]

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.

Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à des prix modérés.

U. LAROUSSINI & Co., No 137, rue du Canal.